



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 novembre 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau et Daniel Racette. Étaient absents monsieur Alain Poissant et madame Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2017-2018 au 30 septembre 2018.
 - 7.3 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
8. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 8.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller M. Daniel Racette
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
 - 9.2 Recommandation de l'embauche d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
10. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 10.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
 - 10.2 Octroi de contrat pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les trottoirs du territoire pour la saison 2018-2019
11. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 11.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
 - 12.2 Contrats de gestion des ordures ménagères et des matières recyclables
 - 12.3 Octroi de contrat de surveillance des travaux pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées
 - 12.4 Demande de dérogation mineure déposée par la Ferme A & O Lapointe, située au 420A, rang de l'Église, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment agricole accessoire possédant une marge latérale inférieure à la marge latérale minimale autorisée
 - 12.5 Demandes de dérogations mineures déposées par monsieur Sébastien Cabot pour le 8, rue du Parc, concernant la superficie d'un logement au sous-sol supérieure à la superficie maximale autorisée, l'emplacement de son accès situé à l'arrière de la maison plutôt que sur le côté ou sur la façade, ainsi qu'une superficie totale des fenêtres inférieure à la superficie minimale autorisée
13. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 13.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier
 - 13.2 Autorisation à la Direction générale et au Maire de signer le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique du Réseau BIBLIO de la Montérégie pour les années 2019, 2020 et 2021



No de résolution
ou annotation

14. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

14.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

15. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

15.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer

15.2 Retiré

15.3 Modification de la structure organisationnelle

Prolongement de la période de probation de l'inspecteur en aménagement

15.4 du territoire

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-11-190 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

Une personne présente dans la salle

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – Aucune question

6. LÉGISLATION

18-11-191 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

18-11-192 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

18-11-193 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **98 358 \$**; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2018-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

18-11-194 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2017-2018 au 30 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal mentionne qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

CONSIDÉRANT QUE les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai ;

CONSIDÉRANT QUE ceux du second semestre doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

II EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2017-2018, **ET QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2018-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-11-195 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, selon les modalités des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont le compte est en arrérages ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procédera à une vente pour non-paiement de taxes en février 2019 ;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil **DONNE** instruction à la MRC des Jardins-de-Napierville de vendre, lors de la séance de vente pour non-paiement en février 2019 les propriétés ayant des arrérages de taxes remontant à 2016 ou avant ; **QUE** d'ici le mois de février 2019, les propriétés ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste ; **ET QUE** la liste en annexe fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette

- Un problème de moisissure a été détecté dans la bibliothèque et une teneur légère de plomb a été détectée dans l'eau de l'Hôtel de ville.



No de résolution
ou annotation

9

GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- Le souper annuel de l'Association des pompiers de Saint-Édouard se tiendra samedi le 10 novembre prochain.
- M. Boulerice a quitté la séance

18-11-196 Recommandation de l'embauche d'un pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Parizeau possède un Diplôme Études Professionnelles, services incendie ainsi que la certification de Premiers Répondants ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du Directeur du Département du service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ D'EMBAUCHER sous probation Charles Parizeau comme pompier à temps partiel, conditionnellement :

- à la remise à la municipalité dans un délai raisonnable des documents suivants :
 - le dossier de conduite à la SAAQ ;
 - le document de vérification des antécédents judiciaires ;
- à la réussite des tests physiques pertinents à l'emploi ;

QU'UNE période probatoire d'un an, suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par la municipalité, **QU'UNE** évaluation est réalisée par la municipalité afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ou pas au Conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Vote	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	A	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	O	
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

- M. Boulerice rejoint la séance

10.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel

- Les trottoirs sont terminés sur le rang la Frenière
- Rencontre acceptation finale pour les travaux sur le rang des Sloan est prévue pour le 9 novembre prochain.

18-11-197 Octroi de contrat pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les trottoirs du territoire pour la saison 2018-2019

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-10-187 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18092018 pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins du territoire pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec une possibilité d'une saison optionnelle en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les trottoirs du territoire pour la saison 2017-2018 était effectué par Dénéigement Frédérick Laplante ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait des services rendus la saison dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission suivante :

Soumissionnaire

Dénéigement Frédérick Laplante

Prix soumis avant taxes

7 275 \$

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les trottoirs du territoire pour la saison 2018-2019 à Dénéigement Frédérick Laplante pour une somme totale de 7 275 \$ avant taxes ; **QUE** le contrat fasse partie intégrante de la présente résolution **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 - Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

11. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

➤ Absente.

12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Rapport du responsable de la gestion de L'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

➤ Rien à signaler.

18-11-198 Octroi des contrats de gestion des ordures ménagères et des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard s'est jointe à un regroupement municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés et a reçu les soumissions d'une seule entreprise, soit les Services Ricova inc. pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques ainsi que pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables. Ces soumissions se résumant ainsi :

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES			
	OPTION B – Collecte une fois par semaine* / mercredi		
Description des services	Nombre d'u.o. 555	\$ / u.o.	Prix total
Prix pour l'enlèvement		93,67 \$	51 986,85 \$
Prix pour le transport		16,53 \$	9 174,15 \$
Prix pour l'élimination		71,87 \$	39 887,85 \$
Prix global pour les services excluant la redevance à l'élimination et les taxes		182,07 \$	101 048,85 \$
TPS		9,10 \$	5 052,44 \$
TVQ		8,16 \$	10 079,62 \$
PRIX TOTAL AVEC TAXES		209,33 \$	116 180,92 \$

* Collecte une fois par semaine du 1^{er} avril au 31 octobre et une fois aux deux semaines du 1^{er} novembre au 31 mars (42 collectes par année) incluant les encombrants sauf les encombrants métalliques.

L'entrepreneur doit fournir un conteneur de 8 v³ pour le 405-C montée Lussier.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES			
	OPTION A – Collecte une fois par semaine / lundi		
Description des services	Nombre d'u.o. 555	\$ / u.o.	Prix total
Prix pour la collecte		62,09 \$	34 459,95 \$
Prix pour le transport		10,96 \$	6 082,80 \$
Prix pour le traitement		15,26 \$	8 469,30 \$
Prix global pour les services excluant les taxes		88,31 \$	49 012,05 \$
TPS		4,42 \$	2 450,60 \$
TVQ		8,81 \$	4 888,95 \$
PRIX TOTAL AVEC TAXES		101,53 \$	56 351,60 \$

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques, pour l'année 2019, avec l'option B, au prix de 209,33 \$ incluant les taxes, par unité d'occupation à la compagnie SERVICES RICOVA inc. au prix annuel soumis de 116 180,92 \$ incluant les taxes ; **ET D'OCTROYER** le contrat pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables, pour l'année 2019, avec l'option A, au prix de 101,53 \$ incluant les taxes par unité d'occupation à la compagnie SERVICES RICOVA inc. au prix annuel soumis de 56 351,50 \$ incluant les taxes.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	# 5	Daniel Racette		
# 2	O	# 6	Alain Poissant		√
# 3	O	Maire :			
# 4	O	Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

18-11-199 Octroi de contrat de surveillance des travaux pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-10-177 octroyant à la firme *Groupe Québéco Inc.* le contrat pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QU'une firme d'ingénieurs doit veiller à la surveillance complète des travaux ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat de surveillance pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées sur la conduite de refoulement vers la station d'épuration des eaux usées pour un montant de 9 950 \$ avant taxes à la firme Tetra Tech **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	# 5	Daniel Racette		
# 2	O	# 6	Alain Poissant		√
# 3	O	Maire :			
# 4	P	Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

18-11-200 Demande de dérogation mineure déposée par la Ferme A & O Lapointe, située au 420A rang de l'Église, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment agricole accessoire possédant une marge latérale inférieure à la marge latérale minimale exigée

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal était conforme à la réglementation en vigueur lors de la demande de permis de construction déposée en 2014 avec une marge latérale de 3 m ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que les normes concernant les marges latérales minimum pour les bâtiments accessoires agricoles soient revues à la baisse ;

II EST RECOMMANDER au Conseil municipal d'**OCTROYER** une dérogation mineure afin de permettre un bâtiment agricole accessoire situé à une distance de 3,70 mètres de la marge latérale droite, tandis que l'article 147 du *Règlement de zonage 2015-259* exige que ce type de bâtiment soit implanté à une distance minimale de 5 mètres de toute limite de propriété.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	# 5	Daniel Racette		
# 2	P	# 6	Alain Poissant		√
# 3	O	Maire :			
# 4	O	Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

18-11-201 Demandes de dérogations mineures déposées par monsieur Sébastien Cabot pour le 8, rue du Parc, concernant la superficie d'un logement au sous-sol supérieure à la superficie maximale autorisée, l'emplacement de son accès situé à l'arrière de la maison plutôt que sur le côté ou sur la façade, ainsi qu'une superficie totale des fenêtres inférieure à la superficie minimale exigée

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du sous-sol ne crée aucune nuisance au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement favorise la densification ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale de 4,5 m² exigée pour la fenestration est excessive ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'avoir une offre locative intéressante pour les citoyens comme pour la Municipalité ;

II EST RECOMMANDER au Conseil municipal d'**OCTROYER** une dérogation mineure afin de permettre un logement accessoire :

- d'une superficie de 57 m² tandis que l'article 93 du *Règlement de zonage 2015-259* stipule que la superficie maximale d'un logement au sous-sol est de 40 m² ;
- avec une porte d'accès située à l'arrière du bâtiment tandis que l'article 93 du *Règlement de zonage 2015-259* stipule que cette porte doit être aménagée sur le mur latéral ou sur le mur avant du bâtiment principal ;



No de résolution
ou annotation

- une superficie totale de l'ensemble des fenêtres de 3,1 m² tandis que l'article 93 du *Règlement de zonage 2015-259* stipule qu'il doit y avoir un minimum de 4,5 m² de superficie totale de l'ensemble des fenêtres.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	Initiale	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

13. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

- Absente.

18-11-202 Autorisation à la Direction générale et au Maire de signer le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique du Réseau BIBLIO de la Montérégie

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Saint-Édouard affiliée au Réseau BIBLIO Montérégie nécessite un système informatique spécifique pour permettre ses opérations normales ;

CONSIDÉRANT QUE ce système permet d'intervenir entre la municipalité de Saint-Édouard et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la convention sera effective pour une période de trois (3) ans et se terminera le 31 décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la direction générale et le Maire à signer la *Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@* **ET QUE** la Convention fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	Initiale	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
Rapport du responsable du comité de gestion de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- Rien à signaler.

15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer

- La prochaine rencontre du comité des Ressources humaines est prévue pour le 13 novembre prochain.

18-11-203 RETIRÉ

18-11-204 Modification de la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat, par la résolution 18-10-187, pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins du territoire pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec une possibilité d'une saison optionnelle en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un poste de surveillant doit être créé afin d'assurer la surveillance des opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de Directeur – urbanisme et travaux publics doit être revu suite au départ de M. Carl Simard ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure organisationnelle recommandée par le comité des ressources humaines et affaires juridiques a été refusée, par la résolution 18-10-188 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme fait partie intégrante de la résolution ;

IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER la nouvelle structure organisationnelle et **D'AUTORISER** le Directeur général à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

18-11-205 Prolongement de la période de probation de l'inspecteur en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance du conseil tenue le 5 mars 2018, madame Josée Daigneault a été embauché sous probation de six (6) mois au poste d'inspecteur en aménagement du territoire, tel qu'il appert à la résolution 18-03-033 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 18-08-137, il a été décidé de prolonger pour une période supplémentaire de trois (3) mois ;

CONSIDÉRANT QUE le supérieur immédiat, Directeur – urbanisme et travaux publics, n'a pas complété l'analyse de rendement avant son départ en date du 12 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général devra réaliser une analyse de rendement et formuler une recommandation au conseil ;

IL EST PROPOSÉ DE PROLONGER la période de probation de madame Josée Daigneault pour une période supplémentaire de trois (3) mois **ET QUE** les conditions d'embauche continuent à être telles que l'entente entre les deux parties lors de l'entrevue et font partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS – Aucune question**

17. **VARIA**

18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-11-206 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 40.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

Ronald Lécuyer
Maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier